

CONDITIONS & TARIFS **DES OPÉRATIONS** **ET SERVICES BANCAIRES** **AUX PARTICULIERS** **& ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ**

AU 14 NOVEMBRE 2016*

* Concerne les clients des départements La Réunion & Mayotte



CAISSE D'ÉPARGNE
CEPAC

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 14/11/2016.

La Caisse d'Epargne fonde sa relation avec vous et ses clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.




Votre Agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Nota : les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur.

■ Extrait standard des tarifs

Les tarifs ci-dessous s'entendent hors offres groupées de services et hors tarifs promotionnels ou spécifiques à une partie de la clientèle.

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leur plaquette tarifaire et sur Internet un extrait standard des tarifs. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (accès Internet) (Direct Ecureuil Internet)	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (AlertEcureuil)	2,55 € par mois (hors coût opérateur téléphonique) - soit, pour information, 30,60 € par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa Classic)	40,00 € par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa Classic)	40,00 € par an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Visa Electron Sensea)	40,00 € par an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	1,00 € par retrait (à partir du 1 ^e retrait par mois)
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA )	<ul style="list-style-type: none">• En agence : 3,50 € par virement• Par Internet : Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA 	<ul style="list-style-type: none">• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : Gratuit• Frais par paiement d'un prélèvement : Gratuit
Commission d'intervention 	8,00 € par opération avec un plafond de 80,00 € par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de Paiement ⁽¹⁾)	18,30 € par an
Frais de tenue de compte	6,00 € par trimestre - soit pour information 24,00 € par an

⁽¹⁾ Contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations (Assurance Moyens de Paiement, Assurance sur Compte, Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Epargne, Service Opposition, Satellis Assurance, Assurance perte/vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa, Garantie Revente et Services Résidence Principale, Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil, Assurance Mobile).

 : Se référer au lexique pages 33-34.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs3

1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture	6
Relevés de compte	6
Tenue de compte	6
Services en agence	6
Frais de recherches	7
Location de coffre-fort	7
Services Bancaires de Base	7

2 BANQUE À DISTANCE

Direct Ecureuil	8
Règlement SEPAmail.....	8
AlertEcureuil	8
Coffre-fort numérique	8
Libre Service Ecureuil	8
Webprotexion	8
Service de Sécurisation des Opérations en Ligne	8

3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes.....	9
Virements	11
Prélèvements/TIP.....	12
Chèques	12

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Bouquet Liberté	14
Offres Satellis	16
Offre Coloc'	17
OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	17

5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention.....	18
Opérations particulières.....	18
Incidents de paiement.....	18
Frais divers.....	19

6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Découverts	20
Crédits à la consommation	20
Crédits immobiliers	20

7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Épargne bancaire.....	22
Placements financiers.....	22
Parts sociales	24
Services de gestion privée	24

8 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Assurances pour vous et vos proches	25
Assurances pour vos biens	25
Assurances pour vous protéger au quotidien.....	26

9 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



Frais de succession	27
Compte en devises	27

10 ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ



Fonctionnement du compte.....	28
Banque à distance	28
Moyens de paiement	29
Offres groupées de service	29
Incidents de fonctionnement	30
Découverts et crédits	30
Assurances et prévoyance	31

11 AUTRES



Numéros utiles	32
Lexique	33

12 RÉSOUDRE UN LITIGE



Votre agence est à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation	35
Médiateur de la Caisse d'Épargne CEPAC.....	35
Médiateur de l'AMF	35

1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Gratuit jusqu' à 18 ans

■ Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture, clôture du compte
- Domilis (service de transfert de virements / prélèvements)
- Mobiliz (transfert entre Caisses d'Épargne)



Gratuit
Gratuit
Gratuit

■ Relevés de compte

- Production de relevés de compte par voie postale ou en ligne
 - Relevé mensuel
 - Par relevé supplémentaire (prélèvement mensuel)
- Remise d'un relevé de compte en agence
- Récapitulatif annuel de frais

Gratuit
1,60 €
5,00 €
Gratuit




■ Tenue de compte

- Frais de tenue de compte ⁽¹⁾
 - Frais de tenue et de gestion de compte inactif ⁽²⁾ 
- (compte inactif au sens de l'article L 312-19 du code monétaire et financier)
- Edition de BIC/IBAN  (Bank Identifier Code/International Bank Account Number)

6,00 € / trim soit 24,00 € / an
30,00 €

Gratuit

■ Services en agence


- Attestations et duplicatas
 - Versement d'espèces au guichet de votre agence
 - Service opérations courantes illimitées
- (chèque de banque , virement SEPA , prélèvement SEPA , recherche simple de document, envoi de chéquiers en recommandé à domicile, réédition du code secret carte)

12,50 €
Gratuit

2,60 € / mois soit 31,20 € / an

⁽¹⁾ Les clients titulaires d'une offre groupée de services sont exonérés des frais de tenue de compte. Ces frais ne s'appliquent qu'aux comptes avec instruments de paiement.

⁽²⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.

 : Se référer au lexique pages 33-34.

■ Frais de recherche de documents ⁽¹⁾

- de moins d'un an pour délivrance d'une attestation ou d'une photocopie 16,00 €
- de plus d'un an pour délivrance d'une attestation ou d'une photocopie 36,00 €
- Supplément par photocopie 2,00 €

■ Frais pour autres recherches ⁽¹⁾

- Frais de traitement, de recherche et de conservation des avoirs 50,00 €
- Frais pour établissement d'un devis (déductible en cas d'acceptation du devis par le client) 36,00 €

■ Frais de location de coffre-fort

- Cotisation annuelle (selon contenance) A partir de 135,63 €
- Extension de garantie Nous consulter
- Frais d'ouverture forcée par un spécialiste Frais réels

■ Services Bancaires de Base

(service défini à l'article D. 312-5 du code monétaire et financier offert dans le cadre du droit au compte) comprenant :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ^(L)
- La domiciliation de virements bancaires
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux formules de chèques de banque ^(L) par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

Cotisation Service Bancaire de Base

Gratuit

⁽¹⁾ Hors champs d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier.

^(L) : Se référer au lexique pages 33-34.

2 BANQUE À DISTANCE

Gratuit jusqu' à 18 ans

■ Direct Ecureuil

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET ⁽¹⁾, TÉLÉPHONE FIXE ⁽²⁾, TÉLÉPHONE MOBILE, SMS, ETC.)

Gratuit

■ Règlement SEPAmail

- Réponse à une demande de règlement
- Émission d'un virement SEPA via Règlement SEPAmail

Gratuit

Gratuit

■ AlertEcureuil

ABONNEMENT À UN PRODUIT OFFRANT DES ALERTES DE LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS OU MAIL

- Formule individuelle
- Formule Famille

2,55 € / mois soit 30,60 € / an

4,00 € / mois soit 48,00 € / an

Tarification Jeunes (jusqu'à 25 ans)

Gratuit

■ Coffre-fort numérique

1,09 € / mois soit 13,08 € / an

Tarification Jeunes (jusqu'à 25 ans)

Gratuit

■ Libre Service Ecureuil

(service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Caisse d'Épargne)

Gratuit

■ Webprotexion

Frais d'abonnement

(service réservé aux représentants légaux des personnes protégées)

Gratuit

■ Service de Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL)

- Adhésion au service SOL sms ou SOL CAP (carte à puce)
- Lecteur CAP (carte à puce)

Gratuit

12,00 €

⁽¹⁾ Hors coût de votre fournisseur d'accès.

⁽²⁾ 0,60€ / appel + prix appel.

3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Gratuit jusqu' à 18 ans

■ Cartes

COTISATION CARTE (PAR AN)

Cartes de paiement

• Carte Visa Infinite	300,00 €
• Carte Visa Platinum ⁽¹⁾	210,00 €
• Carte Visa Premier ⁽²⁾	130,00 €
• Carte Visa Classic ⁽³⁾	40,00 €
• Carte Visa Electron Sensea	40,00 €
• E_Carte_Bleue	12,60 €

• Carte Air France KLM Platinum ⁽⁵⁾	590,00 €
• Carte American Express Platinum ⁽⁵⁾	590,00 €
• Carte Air France KLM Gold ⁽⁵⁾	185,00 €
• Carte American Express Gold ⁽⁵⁾	165,00 €
• Carte American Express Green ⁽⁵⁾	95,00 €

Cartes de retrait

• Carte Equilibra, Carte de retrait Majeurs Protégés ⁽⁴⁾	24,00 €
• Carte de retrait Nationale ⁽⁵⁾	40,00 €
• Carte Nomade (retrait sur livrets)	20,00 €
• Carte Tribu Cirrus ⁽⁵⁾ (jusqu'à 25 ans)	16,00 €

PAIEMENTS PAR CARTE

• Paiement en euros dans l'U.E. (Union Européenne)	Gratuit
• Paiement en devises	
• Commission proportionnelle	2,80 %
• Maximum de perception	6,25 €
• V.me by Visa/S-money ⁽⁷⁾	Gratuit

• Dates de valeur pour un paiement par carte Visa à débit différé

Les paiements effectués durant le mois M sont portés au compte en début de mois M+1 avec valeur au jour du débit.

⁽¹⁾ Carte Visa Platinum, Carte Visa Platinum Izcarte⁽⁶⁾.

⁽²⁾ Carte Visa Premier, Carte Visa Premier Izcarte⁽⁶⁾.

⁽³⁾ Carte Visa Classic, Carte Visa OM, Carte Visa OM Izcarte⁽⁶⁾, Carte Visa Classic Izcarte⁽⁶⁾

⁽⁴⁾ Réservée aux Majeurs Protégés.

⁽⁵⁾ Arrêt de commercialisation.

⁽⁶⁾ Carte associée à un crédit renouvelable consenti par Natixis Financement, SA au capital de 60 793 320 € - Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393 - qui en fixe les conditions tarifaires, lesquelles sont à disposition auprès du Service Consommateurs de cette dernière. Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levasor - 75634 Paris Cedex 13. Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽⁷⁾ Mise en service gratuite; certaines fonctionnalités peuvent être tarifées. Se reporter aux conditions générales d'utilisation de S-money.

RETRAITS D'ESPÈCES EN EUROS**Retraits en euros à un DAB d'une Caisse d'Epargne**

- Frais par retrait carte TEMPO (à partir du 2^{ème} retrait sur l'année civile) 5,00 €
- Frais par retrait d'espèces (hors carte TEMPO) **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces sans carte bancaire (retrait SMS) Nous consulter

Retraits en euros dans une autre banque située dans la zone Euro

- Frais par retrait d'espèces au guichet agence 6,25 €
- Frais par retrait d'espèces à un DAB
 - Dans le cadre d'un Forfait Satellis, d'un Bouquet Liberté :
 - jusqu'à 3 retraits par mois **Gratuit**
 - à partir du 4^{ème} retrait dans le mois 1,00 €
 - Hors Forfait Satellis, hors Bouquet Liberté (par retrait) 1,00 €
- Service retraits illimités aux DAB d'une autre banque 1,35 €/mois soit 16,20 €/an

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES

- Frais par retrait au DAB :
 - Commission proportionnelle 2,80 %
 - Commission fixe 3,20 €
- Frais par retrait aux guichets agence :
 - Commission proportionnelle 2,80 %
 - Commission fixe 6,25 €

• Service retraits hors zone euro dans la limite de 4 retraits par mois (offre réservée aux 18-25 ans) 1,10 €/mois soit 13,20€/an

AUTRES SERVICES CARTE

- Réédition du code confidentiel 12,50 €
- Remplacement avant échéance 12,50 €
- Choix du visuel⁽¹⁾ 10,50 €
- Frais de mise en place d'un plafond exceptionnel (retrait ou paiement)
 - En agence 12,50 €
 - Par Internet **Gratuit**
- Frais d'opposition pour perte ou vol **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque 20,50 €
- Frais d'envoi de carte par lettre recommandée 12,50 €

⁽¹⁾ Cotisation due à chaque commande d'un visuel (en cas de souscription, renouvellement à échéance, renouvellement avant échéance ou perte de carte).

■ Virements

FRAIS PAR VIREMENT VERS UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE

- Occasionnel
- Permanent

Gratuit
Gratuit

FRAIS PAR VIREMENT OCCASIONNEL VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

- En agence
- Par téléphone
- Par Internet

3,50 €
3,50 €
Gratuit

FRAIS PAR VIREMENT PERMANENT VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

- En agence
- Par téléphone
- Par Internet

1,14 €
1,14 €
Gratuit

AUTRES OPÉRATIONS

- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission 16,00 €
- Frais de demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort 16,00 €
- Frais de retour de fonds sur liste de virements « papier » émis à tort 16,00 €

VIREMENT ÉMIS VERS L'ÉTRANGER

- En euros dans l'E.E.E. ^[L] (Espace Economique Européen) 3,50 €
- En euros (maximum 150 000 €) vers les Banques Populaires du Maroc 5,00 €
- Autres
 - Commission de service 0,10 %
 - Minimum de perception 13,00 €
 - Commission de change (si devises) 0,05 %
 - Minimum de perception 15,00 €
- Frais de demande de confirmation d'exécution 7,50 €
- Frais pour émission de SWIFT en urgence 15,00 €
- Frais pour virement SWIFT rejeté (motif autre qu'erreur de la Banque) 15,00 €

VIREMENT REÇU DE L'ÉTRANGER

- En euros dans l'E.E.E. ^[L] (Espace Economique Européen) **Gratuit**
- Autres
 - Commission de service forfaitaire 13,00 €
 - Commission de change (si devises) 0,05 %
 - Minimum de perception 15,00 €

^[L] : Se référer au lexique pages 33-34.

■ Prélèvements / TIP

PRÉLÈVEMENTS

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement **Gratuit**
- Frais par demande de copie de mandat de prélèvement SEPA 20,00 €
- Frais de recherche de preuve pour contestation sur prélèvement 20,00 €

OPPOSITIONS - RÉVOCATIONS SUR PRÉLÈVEMENT


- Frais de révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit**
- Frais d'opposition sur tous les prélèvements SEPA 32,00 €
- Frais par ajout d'un émetteur sur sa liste noire (opposition permanente)
 - En agence 16,00 €
 - Par Internet **Gratuit**
- Frais par ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS/RUM ou ICS) 16,00 €
- Frais par ajout d'un émetteur à sa Liste Blanche 16,00 €

TIPSEPA

- Paiement d'un TIPSEPA **Gratuit**

■ Chèques

CHÈQUE

- Frais de remise de chèque(s) **Gratuit**
- Frais par paiement d'un chèque **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais de mise à disposition de chéquier en agence 5,00 €
- Frais d'envoi de chéquier
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**
 - Envoi par lettre recommandée 8,40 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque ⁽¹⁾  12,50 €
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois 7,70 €

FRAIS DE RECHERCHES DE CHEQUES

- Frais de photocopie (par chèque) 16,00 €
- Frais pour établissement d'un devis pour recherches multiples (déductible en cas d'acceptation du devis par le client) 36,00 €

⁽¹⁾ Gratuit sur Livret A

REMISE DE CHÈQUES

- Date de valeur 
- Disponibilité des fonds 

Date de remise + 1 jour ouvré ⁽¹⁾
Maximum 10 jours calendaires

OPPOSITIONS SUR CHÈQUES

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 16,00 €
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur 25,00 €

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

- En euros
 - Commission de service 0,10 %
 - Minimum de perception 17,00 €
- En devises
 - Commission de service 0,10 %
 - Minimum de perception 17,00 €
 - Commission de change 0,05 %
 - Minimum de perception 15,00 €
- Chèque de banque en devises Nous consulter

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER


- En euros
 - Commission de service 0,10 %
 - Minimum de perception 17,00 €
 - Maximum de perception 70,00 €
- En dollars canadiens (CAD) Nous consulter
- En autres devises
 - Commission de service 0,10 %
 - Minimum de perception 17,00 €
 - Commission de change 0,05 %
 - Minimum de perception 15,00 €
- Impayé sur chèque tiré à l'étranger 33,00 €

• Disponibilité des fonds

- Chèque inférieur ou égal à 4 500 € (crédit immédiat sauf bonne fin) avec délai de mise à disposition d'un maximum de 30 jours calendaires sans garantie de paiement
- Chèque supérieur à 4 500 € (crédit après encaissement)

A réception des fonds

⁽¹⁾ Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

 : Se référer au lexique pages 33-34.

4 OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Gratuit jusqu' à 18 ans

■ Bouquet Liberté

Un ensemble de services essentiels

Bouquet Liberté est un ensemble de services essentiels* pour gérer votre argent au quotidien : un compte de dépôt (simple ou joint) incluant la tenue de compte et le relevé de compte numérique (ou papier), une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance sur Compte formule Individuelle ⁽¹⁾ ou formule Famille⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾), une autorisation de découvert ⁽²⁾, un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS etc.), un service d'épargne automatique.

L'offre met à disposition un chéquier ⁽²⁾ et une carte de paiement internationale à débit immédiat, différé ou à autorisation systématique, ainsi qu'un forfait de retraits gratuits hors distributeurs automatiques de billets du réseau Caisse d'Epargne ⁽⁴⁾. Elle propose des services complémentaires à tarifs réduits à souscrire en option selon vos besoins.

* Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte mensuel (numérique ou papier), l'abonnement à des services de banque à distance, le service chéquier, 3 retraits d'espèces hors distributeurs automatique de billets du réseau Caisse d'Epargne.

COTISATION MENSUELLE À L'OFFRE GROUPEE DE SERVICES BOUQUET LIBERTÉ

La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

Une carte au choix

cotisation à une offre groupée de services

Avec une carte Visa Classic ⁽⁵⁾ Par carte Visa Classic ⁽⁵⁾ supplémentaire	8,75 € / mois soit 105,00 € / an 1,60 € / mois soit 19,20 € / an
Avec une carte Visa Premier ⁽⁶⁾ Par carte Visa Premier supplémentaire ⁽⁶⁾	14,80 € / mois soit 177,60 € / an 5,40 € / mois soit 64,80 € / an
Avec une carte Visa Platinum ⁽⁷⁾ Par carte Visa Platinum supplémentaire ⁽⁷⁾	20,00 € / mois soit 240,00 € / an 8,75 € / mois soit 105,00 € / an
Avec une carte Visa Infinite Par carte Visa Infinite supplémentaire	32,00 € / mois soit 384,00 € / an 12,50 € / mois soit 150,00 € / an

Des options

Assurance sur Compte Famille ^{(1) (2) (3)}	1,55 € / mois soit 18,60 € / an
---	---------------------------------

⁽¹⁾ Assurance sur Compte est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations.

⁽²⁾ Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

⁽³⁾ Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

⁽⁴⁾ Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie 3. VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT, Cartes.

⁽⁵⁾ Carte Visa Classic, Carte Visa OM, Carte Visa OM IZICarte[®], Carte Visa IZICarte[®], Carte Visa Electron Sensea

⁽⁶⁾ Carte Visa Premier, Carte Visa Premier IZICarte[®].

⁽⁷⁾ Carte Visa Platinum, Carte Visa Platinum IZICarte[®].

⁽⁸⁾ Carte associée à un crédit renouvelable consenti par Natixis Financement - SA au capital de 60 793 320 € siège social : 5 rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS - Intermédiaire d'Assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393 - qui en fixe les conditions tarifaires, lesquelles sont à disposition auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

Des services complémentaires

AlertEcoreuil individuel (service d'alerte par SMS ou mail)	2,55 € / mois soit 30,60 € / an
AlertEcoreuil Famille ⁽¹⁾ (service d'alerte par SMS ou mail)	2,55 € / mois soit 30,60 € / an
Service retraits illimités aux DAB zone Euro	1,35 € / mois soit 16,20 € / an
Service retraits aux DAB hors zone euro dans la limite de 4 retraits par mois (offre réservée aux 18-25 ans)	1,10 € / mois soit 13,20 € / an
Service opérations courantes illimitées	2,60 € / mois soit 31,20 € / an
Service Franchise d'agios ⁽¹⁾	1,55 € / mois soit 18,60 € / an
Protection Juridique ancienne formule ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	5,10 € / mois soit 61,20 € / an
Protection Juridique ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	6,00 € / mois soit 72,00 € / an
E_Carte Bleue	1,05 € / mois soit 12,60 € / an
Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	1,09 € / mois soit 13,08 € / an

Des remises sur les services complémentaires payants ⁽⁵⁾ (hors Protection Juridique)

Pour un service payant souscrit	10% de remise
Pour deux services payants souscrits	20% de remise
A partir de trois services payants souscrits	30% de remise

Des réductions

Pour les Jeunes (de 19 à 21 ans)	75% de réduction
Pour les Jeunes (de 22 à 25 ans)	50% de réduction

⁽¹⁾ Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

⁽²⁾ Protection Juridique est un contrat d'Allianz IARD - Société Anonyme régie par le Code des Assurances au capital de 991 967 200 euros 542 110 291 RCS Nanterre - Siège social 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

⁽³⁾ Tarif en vigueur au 01/11/2016

⁽⁴⁾ Arrêt de commercialisation.

⁽⁵⁾ Si service(s) complémentaire(s) souscrit(s) avec un Bouquet Liberté. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées sur le tarif annuel hors frais de gestion pour les produits d'assurances.

■ Offres Satellis

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services¹ réservée aux personnes majeures protégées comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de paiement⁽¹⁾), le Service Opposition⁽¹⁾, Satellis Assurance⁽¹⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou de paiement international à autorisation systématique (Visa Electron Sensea).

* Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte mensuel et le chéquier.

Une carte au choix

cotisation à une offre groupée de services

Avec une carte Equilibra ou "Majeur Protégé" ⁽²⁾	3,50 €/mois soit 42,00 €/an
Avec une carte Visa Electron Sensea	4,50 €/mois soit 54,00 €/an
Par carte Equilibra ou "Majeur Protégé" supplémentaire	1,00 €/mois soit 12,00 €/an
Par carte Visa Sensea supplémentaire	1,60 €/mois soit 19,20 €/an

SATELLIS ESSENTIEL⁽⁶⁾, SATELLIS ESSENTIEL PLUS⁽⁶⁾, SATELLIS INTÉGRAL⁽⁶⁾ ET SATELLIS INFINITE⁽⁶⁾
(ces offres ne sont plus commercialisées)

Une carte au choix

cotisation à une offre groupée de services

Avec une carte Visa Classic ⁽³⁾	9,60 € / mois soit 115,20 € / an
Par carte Visa Classic ⁽³⁾ supplémentaire	1,60 € / mois soit 19,20 € / an
Avec une carte Visa Premier ⁽⁴⁾	16,65 € / mois soit 199,80 € / an
Par carte Visa Premier ⁽⁴⁾ supplémentaire	5,40 € / mois soit 64,80 € / an
Avec une carte Visa Infinite	32,30 € / mois soit 387,60 € / an
Par carte Visa Infinite supplémentaire	12,50 € / mois soit 150,00 € / an

⁽¹⁾ Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

Assurance Moyens de Paiement, Service Opposition, Satellis Assurance, sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code

⁽²⁾ Réservée aux Majeurs Protégés.

⁽³⁾ Carte Visa Classic, Carte Visa OM, Carte Visa OM Izicarte⁽⁵⁾, Carte Visa Izicarte⁽⁵⁾.

⁽⁴⁾ Carte Visa Premier, Carte Visa Premier Izicarte⁽⁵⁾.

⁽⁵⁾ Carte associée à un crédit renouvelable consenti par Natixis Financement - SA au capital de 60 793 320 € siège social : 5 rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS - Intermédiaire d'Assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393 - qui en fixe les conditions tarifaires, lesquelles sont à disposition auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

⁽⁶⁾ Arrêt de commercialisation.

FUTEO ET SOLUTION 16/17 ⁽¹⁾ (Ces offres ne sont plus commercialisées)

Une carte au choix

cotisation à une offre groupée de services

Avec une carte Visa Electron Sensea	1,00 € / mois soit 12,00 € / an
Par carte Visa Electron Sensea supplémentaire	1,00 € / mois soit 12,00 € / an
Avec une carte Visa Classic ⁽²⁾ à débit immédiat	1,00 € / mois soit 12,00 € / an
Par carte Visa Classic ⁽²⁾ à débit immédiat supplémentaire	1,00 € / mois soit 12,00 € / an

■ Offres Coloc' (offre réservée au 18-25 ans)

L'Offre Coloc' est composée* d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS etc.), une carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron Sensea).

* Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte mensuel, l'abonnement à des services de banque à distance.

Une carte au choix

cotisation à une offre groupée de services

Avec une carte Visa Electron Sensea	1,00 € / mois soit 12,00 € / an
Par carte Visa Electron Sensea supplémentaire	1,00 € / mois soit 12,00 € / an

■ OCF (Offre d'accompagnement de Clientèle en situation de Fragilité financière)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- la tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- une carte de paiement à autorisation systématique (Carte Visa Électron Sensea),
- le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- quatre virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- deux chèques de banque par mois,
- un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- un système d'alertes sur le niveau du solde du compte,
- la fourniture de relevés d'identités bancaires,
- le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2,
- un changement d'adresse une fois par an.

Cotisation à l'offre groupée de services « OCF »

3,00 €/mois soit 36,00 €/an

⁽¹⁾ Arrêt de commercialisation.

⁽²⁾ La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

■ Commission d'intervention

Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier

- Par opération 8,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel 80,00 €

Pour les clients détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) ou les bénéficiaires du Service Bancaire de Base (SBB) :

- Par opération 4,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel 20,00 €

■ Opérations particulières

- Frais par saisie-attribution 110,00 €
- Frais par avis à tiers détenteur 110,00 €
- Frais par opposition à tiers détenteur 110,00 €
- Frais par opposition administrative 10,00% du montant dû
 - Avec un maximum 110,00 €
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 35,00 €

■ Incidents de paiement ^(*)

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour) 12,30 €
- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) 12,30 €

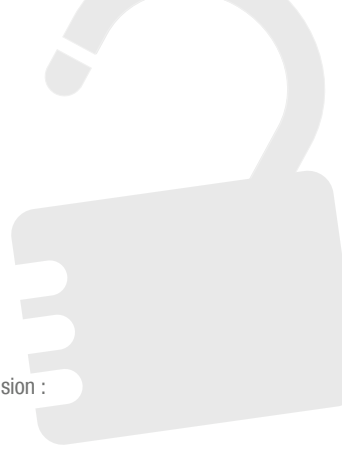
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques ou des frais de rejet de prélèvement.

REJET DE CHÈQUE ^(*)

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - Chèque inférieur ou égal à 50 € 22,00 € ⁽¹⁾
 - Chèque supérieur à 50 € 42,00 € ⁽¹⁾
 - Frais dans la limite d'un plafond journalier 150,00 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

^(*) : Se référer au lexique pages 33-34.



Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- Les frais de dossier
- Les frais de rejet de chèque
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plate-forme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire
- Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- La déclaration BDF (Banque de France)
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- Les frais de blocage de provision pour régularisation
- Les frais de délivrance du certificat de non-paiement

5

REJET DE PRÉLÈVEMENT

- Frais de rejet de prélèvement, TIPSEPA et télé règlement pour défaut de provision
 - Prélèvement inférieur à 20 € montant du prélèvement
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20 € 12,00 € ⁽¹⁾

Pour les clients détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) ou les bénéficiaires du Service Bancaire de Base (SBB) :

- Dans la limite d'un plafond mensuel Remise tarifaire de 50%
30,00 € ⁽¹⁾

REJET DE VIREMENT

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**

Frais divers

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
 - Envoi par courrier simple 12,30 €
 - Envoi par lettre recommandée 25,60 €
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction 30,00 €
- Frais sur chèque remis à l'encaissement et revenu impayé (hors défaut de provision) 17,00 €

⁽¹⁾ Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

 : Se référer au lexique pages 33-34.

6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

■ Découverts ⁽¹⁾

Autorisation de découvert ⁽²⁾

- Frais annuels de gestion

Taux de base bancaire ⁽³⁾ + marge
13,50 €

Découvert non autorisé ⁽⁴⁾

Dépassement non autorisé du solde du compte

Taux fixé chaque trimestre,
affiché en agence

- Service franchise d'agios ⁽⁵⁾

1.55 € / mois soit 18,60 € / an

■ Crédits à la consommation ⁽¹⁾⁽⁵⁾

CRÉDIT RENOUELABLE TEOZ ET IZICARTE

- Carte Teoz (carte associée à un crédit renouvelable)

18,00 €

Teoz et Izicarte sont des produits de Natixis Financement. S.A. au capital de 60 793 320 €
Siège social : 5, rue Masseran 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris - Intermédiaire d'assurance
immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393 - qui en fixe les conditions tarifaires, lesquelles
sont à disposition auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

PRÊTS PERSONNELS

Frais de dossier

1,00 %

- Minimum

100,00 €

Frais de dossiers Jeunes (jusqu'à 25 ans)

- Crédit Etudiant
- Financement permis Auto/Moto à 0%
- Avance Loca-Pass
- Prêt Personnel
- Crédit Premier Véhicule à TCI

Gratuit
Gratuit
Gratuit

50% de réduction
50% de réduction

■ Crédits Immobiliers ⁽¹⁾

Frais de dossier Prêt Conventionné pour Accession Sociale

- Inférieur ou égal à 15 000 €

1,00 %

- De 15 001 € à 30 000 €

360,00 €

- Supérieur à 30 000 €

500,00 €

Frais de dossier prêt sur Livret ou Plan d'Epargne Logement ou Prêt 0%

Gratuit

Frais de dossier autres crédits immobiliers, LOA

1,00 %

- Minimum

500,00 €

⁽¹⁾ Accessibles à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.

⁽²⁾ Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) du découvert est indiqué aux conditions particulières de l'autorisation de découvert. Ce TAEG indicatif est calculé conformément à l'article R313-2 du code de la consommation sur la base d'une utilisation constante et intégrale sur la durée totale du découvert. Le TAEG réellement appliqué en fonction des conditions d'utilisation est indiqué sur votre relevé de compte.

⁽³⁾ Le taux débiteur du découvert est affiché en agence. Pour information, le taux de base bancaire était de 4,50% au 01/11/2016.

⁽⁴⁾ Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence.

⁽⁵⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽⁵⁾ : Se référer au lexique pages 33-34.



ASSURANCES

- Assurance des emprunteurs ⁽¹⁾
- Garantie Revente et Services Résidence Principale ⁽²⁾
 - Un seul prélèvement pour 5 ans 185,00 €
 - Ou un prélèvement annuel pendant 5 ans 37,00 €

Nous consulter

■ PRESTATIONS DIVERSES ⁽³⁾

- Lettre d'information annuelle aux cautions (par prêt) 7,00 €
- Attestations et duplicatas 12,50 €
- Report d'échéance de crédit à la consommation et immobilier 33,50 €
- Réédition du tableau d'amortissement 16,00 €
- Changement de support de prélèvement 16,00 €
- Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (modification de l'offre de prêt) 117,50 €
- Modification des garanties 41,30 €
- Avis d'impayé 22,40 €
- Frais de gestion d'impayé 27,15 €
- Réaménagement du prêt 1,50 %
 - Avec minimum 500,00 €
- Transfert, désolidarisation, cession, donation partielle 152,00 €

- Frais de dossier de nantissement
 - Sur livret, bons, PEP, assurance ⁽⁴⁾ 101,50 €
 - Sur valeurs mobilières, parts de SCPI ⁽⁴⁾ 127,80 €
 - Gage Auto ⁽⁴⁾ 50,00 €
- Frais de mainlevée totale (sûreté réelle ou nantissement) ⁽⁴⁾ 124,00 €
- Frais de mainlevée partielle (sûreté réelle ou nantissement) ⁽⁴⁾ 180,00 €

- Engagement par signature
 - Commission annuelle 2,00 %
 - Frais de dossier (la 1^{ère} année) 1,00 %
 - Avec minimum 21,50 €
- Frais de contrôle d'avancée des travaux (par visite) Frais réels

⁽¹⁾ Assurance des emprunteurs est un contrat de CNP Assurances et de BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

⁽²⁾ Garantie Revente et Services Résidence Principale, est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations. Tarif en vigueur au 01/11/2016 susceptible de connaître une évolution en cours d'année.


⁽³⁾ Hors cas de défaillance de l'emprunteur.

⁽⁴⁾ Hors frais d'enregistrement et de timbres.

7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

■ Épargne bancaire


TENUE DE COMPTE

- Frais de tenue et de gestion de Compte d'épargne inactif ⁽³⁾  30,00 €
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)
- Frais de tenue et de gestion de Compte en devises Nous consulter

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

- Relevé semestriel **Gratuit**
- Par relevé supplémentaire (prélèvement mensuel) 1,60 €

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE D'ÉPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'ÉPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif  **Gratuit**
- Retrait avec accréditif ⁽¹⁾ **Gratuit**

TRANSFERTS DE COMPTE

- Vers une autre Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Vers un autre établissement bancaire ⁽²⁾ 85,00 €

AUTRES SERVICES

- Ouverture/clôture **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque ⁽²⁾  12,50 €
- Frais par virement SEPA  à partir d'un Livret ⁽²⁾ 3,50 €
- Cotisation carte Nomade (retraits sur livrets) 20,00 €
- Frais par retrait carte TEMPO (à partir du 2^{ème} retrait sur l'année civile) 5,00 €

■ Placements financiers

DROITS DE GARDE ANNUELS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE, PEA ET PEA PME

Titres hors Groupe (par an)

- Commission ⁽⁴⁾ proportionnelle ⁽⁵⁾ 0,217 %
- Commission ⁽⁴⁾ fixe par ligne
(en supplément de la commission ⁽⁴⁾ proportionnelle ⁽⁵⁾) 3,85 €
- Minimum de perception 32,55 €
- Maximum de perception 262,21 €

⁽¹⁾ La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement.

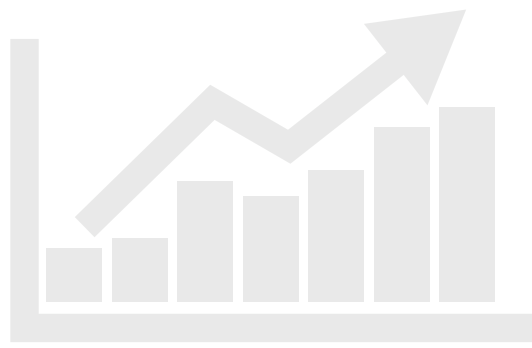
⁽²⁾ Gratuit dans le cadre du Livret A.

⁽³⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Écureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

⁽⁴⁾ Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur.

⁽⁵⁾ Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculé par tranche, en fonction du barème indiqué.

 : Se référer au lexique pages 33-34.



Titres du Groupe (par an) 23,96 €

Comptes sans position au 31/12 de l'année écoulée (par an) 23,96 €

ORDRES DE BOURSE SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE, PEA ET PEA PME

	En agence	Par téléphone Direct Ecureuil – téléconseiller	Par Internet
Minimum de perception	17,60 €	14,60 €	7,80 €
Taux de courtage	1,43 %	1,07 %	0,52 %
Commission fixe par ligne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	10,70 €	10,70 €	Gratuit
Ordre annulé	10,70 €	10,70 €	Gratuit

• Opérations sur valeurs étrangères Nous consulter

Service Règlement Différé (SRD)

• Conditions en vigueur dans le cadre de l'offre spécifique "Compte Bourse Actif"

OPÉRATIONS SUR OPC

Souscriptions

• Souscription OPC réseau Caisse d'Épargne Nous consulter
 • Souscription OPC autres établissements bancaires 32,00 € + frais d'émetteur

Rachats

• Rachat OPC réseau Caisse d'Épargne hors FCP garanti ou à promesse **Gratuit**
 • Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse Nous consulter

7

7

AUTRES SERVICES

• Relevé annuel PEA	Gratuit
• Edition de l'Imprimé fiscal unique	Gratuit
• Duplicata de l'Imprimé fiscal unique	11,30 €
• Relevé ISF	12,50 €
• Relevé ponctuel de portefeuille	12,50 €
• Délivrance d'attestations fiscales	à partir de 90,00 €
• Autres attestations et duplicatas	12,50 €
• Gestion de titres non cotés	138,33 €
• Bourse Esprit Ecureuil (cotisation annuelle)	
• Service " Prise de bénéfices "	10,00 €
• Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil ⁽¹⁾	7,00 €
• Forfait de services (abonnement+assurance+prise de bénéfice)	12,00 €
• Transfert PEA/PEA-PME	
• vers une autre Caisse d'Epargne	Gratuit
• vers un autre établissement bancaire	115,00 €
• Transfert compte-titres ordinaire	
• vers une autre Caisse d'Epargne	Gratuit
• vers un autre établissement bancaire	0,12 %
minimum de perception	115,00 €
• Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ⁽²⁾	droits de garde ⁽²⁾
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	

■ Parts sociales

SOUSCRIPTION, DÉTENTION, RACHAT DE PARTS SOCIALES

Gratuit

■ Services de gestion privée

Nous consulter

⁽¹⁾ Contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations (Assurance Moyens de Paiement, Assurance sur Compte, Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Epargne, Service Opposition, Satellis Assurance, Assurance perte/vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa, Garantie Revente et Services Résidence Principale, Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil, Assurance Mobile).

⁽²⁾ Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

^(L) : Se référer au lexique pages 33-34.

8 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



■ Assurances pour vous et vos proches

- Garanties des Accidents de la Vie ⁽¹⁾
- Garantie Obsèques
- Prévoyance Décès
- Dépendance

Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter

■ Assurances pour vos biens

- Automobile ⁽¹⁾
- Habitation ⁽¹⁾
- Télésurveillance ⁽²⁾

Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter

⁽¹⁾ Contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations (Assurance Moyens de Paiement, Assurance sur Compte, Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Epargne, Service Opposition, Satellis Assurance, Assurance perte/vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa, Garantie Revente et Services Résidence Principale, Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil, Assurance Mobile, Garanties Santé, Garantie des Accidents de la Vie, Mon Auto & Moi, Assur Toit).

⁽²⁾ Contrat de IMA Protect, marque commerciale d'Inter Mutuelles Téléassurances. Voir conditions générales ou notices d'informations.

■ Assurances pour vous protéger au quotidien

- Cotisation annuelle à une offre d'assurance de Protection Juridique ⁽²⁾⁽⁵⁾
 - Ancienne offre ⁽³⁾ souscrite avant le 25/11/2014 61,20 €
 - Offre souscrite à partir du 26/11/2014 72,00 €

- Cotisation annuelle à une offre d'assurance sur Epargne ⁽¹⁾⁽²⁾
 - Ancienne offre ⁽³⁾ souscrite avant le 22/11/2010 24,00 €
 - Offre souscrite à partir du 22/11/2010 27,00 €/an (dont 3 € de frais de gestion)

- Cotisation annuelle à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
 - Assurance sur Compte ⁽¹⁾⁽²⁾
 - Formule Individuelle 36,00 €
 - Formule Famille ⁽⁴⁾ 57,60 €
 - Assurance Moyens de paiement ⁽¹⁾⁽²⁾ 18,30 €
 - BR Securis ⁽³⁾ 25,00 €

- Service Opposition ⁽¹⁾⁽²⁾ 22,00 €
- Satellis Assurance ⁽¹⁾⁽²⁾ 15,62 €

⁽¹⁾ Contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations (Assurance Moyens de Paiement, Assurance sur Compte, Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Epargne, Service Opposition, Satellis Assurance, Assurance perte/vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa, Garantie Revente et Services Résidence Principale, Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecoreuil, Assurance Mobile, Garanties Santé, Garantie des Accidents de la Vie, Mon Auto & Moi, Assur'Toit).

⁽²⁾ Tarif en vigueur au 01/11/2016 susceptible de connaître une évolution en cours d'année.

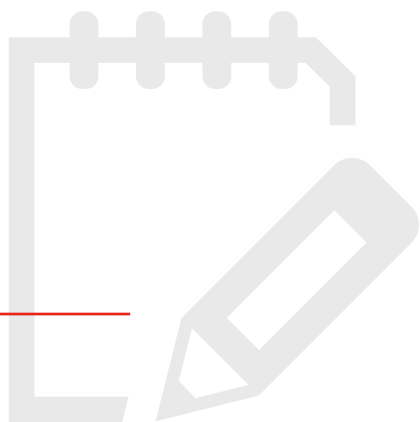
⁽³⁾ Arrêt de commercialisation.

⁽⁴⁾ Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.

⁽⁵⁾ Protection Juridique est un contrat d'Allianz IARD - Société Anonyme régie par le Code des Assurances au capital de 991 967 200 euros 542 110 291 RCS Nanterre - Siège social 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

☒ : Se référer au lexique pages 33-34.

9 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



■ Frais de succession

- Frais d'ouverture du dossier de succession
 - En % des actifs successoraux 0,50 %
 - Minimum de perception 125,00 €
 - Maximum de perception 500,00 €
- Frais annuels de recherche d'ayants droit 150,00 €

■ Comptes en devises

(un compte en devises est nécessairement rattaché à un compte principal en Euros)

- Ouverture, clôture **Gratuit**
- Frais de tenue de compte (prélevés dans la devise du compte, par trimestre) 6,00 €
- Retrait d'espèces par débit d'un compte (avec ou sans change) 2,50 € + cours billet
- Versement d'espèces par crédit d'un compte (sans change) **Gratuit**
- Versement d'espèces par crédit d'un compte (avec change) 2,50 € + cours billet
- Echange d'espèces contre espèces au guichet 8,50 € + cours billet
- Réception de fonds en devises mis à la disposition à la Banque 25,00 €
- Mise à disposition de fonds dans une autre Banque 45,00 €

10 TARIFICATION SPÉCIFIQUE AUX ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

(budget annuel inférieur à 100 000 €)

Sont reprises ci-après, les opérations spécifiques à la clientèle des Associations de proximité.
Pour toutes les autres opérations, nous vous invitons à vous référer à la partie clientèle des Particuliers ou clientèle de l'Economie Régionale.

■ OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

RELEVÉS DE COMPTE

Frais d'envoi de relevé de compte par voie postale ou en ligne

- Périodicité mensuelle **Gratuit**
- Périodicité bi-mensuelle
 - par voie postale 5,00 € / trim soit 20,00 € / an
 - en ligne 2,50 € / trim soit 10,00 € / an
- Périodicité décadaire
 - par voie postale 8,00 € / trim soit 32,00 € / an
 - en ligne 4,00 € / trim soit 16,00 € / an

TENUE DE COMPTE

- Frais de tenue de compte 5,75 € / mois soit 69,00 € / an
- Service Rémunération hors forfait ⁽¹⁾ (abonnement mensuel) Nous consulter

■ BANQUE A DISTANCE

DIRECT ECUREUIL PRO

- Frais d'abonnement à des services de banque à distance 9,00 € / mois soit 108,00 € / an (téléphone, internet)
Coût de la communication selon tarif fournisseur d'accès Internet ou opérateur en téléphonie :
Coût de la communication : service 0,60€ / appel + prix appel

ALERTECUREUIL PRO (service offrant des alertes de la situation du compte par mail)

- par mail
 - Frais d'abonnement au service 5,00 € / mois soit 60,00 € / an
- par SMS (dans la limite de 40 SMS/mois)
 - Frais d'abonnement au service 5,00 € / mois soit 60,00 € / an
 - par SMS supplémentaire 0,20 €

TÉLÉTRANSMISSION ET WEB EDI

- Service Télétransmission A partir de 46,00 € / mois soit 552,00 € / an
- Service consultation des relevés de compte "Spécial Experts Comptables" 4,50 € / mois soit 54,00 € / an

⁽¹⁾ Selon taux en vigueur



SYSTÈME DE PAIEMENT EN LIGNE (SP PLUS) (*)

(Service de sécurisation de paiement sur Internet avec garantie de paiement)

- Souscription du service

Nous consulter

SOLUTION SOL CAP SECUR@CCESS (*)

- Fourniture du lecteur 9,00 €
- Cotisation carte 7,00 €
- Remplacement avant échéance 7,00 €
- Réédition du code confidentiel 10,17 €
- Frais d'opposition de la carte 13,17 €

■ VOS MOYENS et OPERATIONS DE PAIEMENT

CARTES

- Cotisations annuelles
 - Carte Visa Gold Business 130,00 €
 - Carte Visa Business, Visa Electron 40,00 €
 - Carte de retrait Associatis 28,50 €
- Opérations par carte
 - Frais par retrait d'espèces à un DAB en zone Euro de l'Union Européenne **Gratuit**
- Opérations sur carte
 - Remplacement avant échéance Cotisation Carte
 - Frais d'opposition pour perte ou vol 16,00 €

PRÉLÈVEMENTS

- Demande d'Identifiant Créancier SEPA (ICS) par la Banque de France 25,00 €

■ OFFRES GROUPEES DE SERVICES

ASSOCIATIS ESSENTIEL INITIAL

- *Frais de tenue de compte*
- *Direct Ecureuil Pro*
- *Assurance Moyens de Paiement Association*

Cotisation à une offre groupée de services

5.10 € / mois soit 61.20 € / an

ASSOCIATIS ESSENTIEL

- *Frais de tenue de compte*
- *Direct Ecureuil Pro*
- *Service Rémunération ⁽¹⁾*
- *Assurance Moyens de Paiement Association*
- *Assistance Protection Juridique Associatis*
- *Relevé décadaire*

⁽¹⁾ Selon taux en vigueur

(*) Soumis à TVA

Une carte au choix

cotisation à une offre groupée de services

Avec une carte de retrait Associatis	9,50 € / mois soit 114,00 € / an
Avec une carte Visa Business ou carte Visa Electron Par carte Visa Business ou carte Visa Electron supplémentaire	11,20 € / mois soit 134,40 € / an 1,60 € / mois soit 19,20 € / an
Avec une carte Visa Gold Business Par carte Visa Gold Business supplémentaire	16,60 € / mois soit 199,20 € / an 5,40 € / mois soit 64,80 € / an

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité du fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Par opération 8,00 €
- Dans la limite d'un plafond journalier 40,00 €

DECOUVERTS ET CREDITS

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé ⁽¹⁾ Taux de référence + Marge⁽²⁾
- Découvert non autorisé Maximum légal ⁽³⁾
- Frais annuels de gestion 50,00 €

CESSION DE CRÉANCES (LOI DAILLY)

- Mise en place d'une convention 52,00 €
- Frais par bordereau 15,70 €
- Frais par notification 15,70 €
- Frais envoi échéancier créances (Mensuel) 5,10 €
- Frais par créance 4,15 €


FRAIS DE DOSSIER CRÉDITS

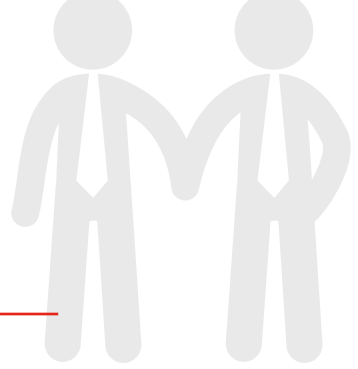
- Frais de dossier 1,00 %
- Avec minimum 100,00 €

⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation. Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) du découvert est indiqué aux conditions particulières de l'autorisation de découvert. Ce TAEG indicatif est calculé conformément à l'article R313-2 du code de la consommation sur la base d'une utilisation constante et intégrale sur la durée totale du découvert. Le TAEG réellement appliqué en fonction des conditions d'utilisation est indiqué sur votre relevé de compte.

⁽²⁾ Le taux débiteur du découvert est affiché en agence.

⁽³⁾ Dans la limite du taux de l'usure.

 : Se référer au lexique pages 33-34.



■ ASSURANCES et PREVOYANCE (Cotisation annuelle)⁽¹⁾

ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT "ASSOCIATION"

- Cotisation annuelle (taxe assurance comprise) 16,30 €
- Assurance Associatis⁽²⁾
(responsabilité civile + protection des biens) Nous consulter
- Assistance et Protection Juridique 5,00 € / mois soit 60,00 € / an

⁽¹⁾ Contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances - distribués par votre Caisse d'Epargne, intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS. Voir conditions générales ou notice d'information.

⁽²⁾ Arrêt de la commercialisation.

11 AUTRES

■ Numéros utiles

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45 ⁽¹⁾⁽²⁾

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances.

PERTE/VOL : 09 69 36 39 39 ⁽¹⁾

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52 ⁽¹⁾

Pour toute aide, contactez votre Assistance technique Caisse d'Épargne.



www.caisse-epargne.fr

⁽¹⁾ Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

⁽²⁾ Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances.



■ Lexique

ACCRÉDITIF :

Autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne domiciliataire lui permettant de demander un remboursement avec préavis en une ou plusieurs fois sur son Livret A, Livret B, CEL ou CDD par espèces ou par chèque de banque dans une autre Caisse d'Épargne et lui permettant de retirer des sommes d'un montant supérieur au montant applicable à une demande de retrait sans préavis.

AGIOS :

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

CHÈQUE :

Moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur). La validité d'un chèque est de 1 an et 8 jours jusqu'au 30 juin 2017, de six mois à compter du 01 juillet 2017. Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.

CHÈQUE DE BANQUE :

Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte bancaire du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont généralement utilisés pour le règlement d'achats de montant élevé.

COMMISSION D'INTERVENTION :

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

COMPTE INACTIF :

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

COORDONNÉES BANCAIRES :

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

Le BIC (Business Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

DATE DE VALEUR :

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

DISPONIBILITE DES FONDS - DÉLAI D'ENCAISSEMENT :

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 15 jours ouvrés au maximum). La provision est alors indisponible.

EEE (ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN) :

Pays membres de l'U.E. (Union européenne) + Islande, Liechtenstein, Norvège.

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE :

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement d'un découvert autorisé).

REJET DE CHÈQUE :

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

REJET DE PRÉLÈVEMENT :

Refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

SEPA (SINGLE EURO PAYEMENTS AREA) :

Espace unique de paiements en euro. Comprend les pays de l'Union européenne + Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Monaco, Saint-Marin.

12 RÉSOLURE UN LITIGE



■ Votre agence est à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation.

C'est à elle que vous devez vous adresser pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle. En cas de désaccord sur la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous pouvez transmettre votre réclamation :

PAR ÉCRIT

Caisse d'Épargne CEPAC
Service Relations Clientèle
Place Estrangin Pastré - BP 108
13254 MARSEILLE CEDEX 6

PAR INTERNET

www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾
(région Provence Alpes Corse)
Rubrique « Contacts – numéros utiles »
« Service Relations Clientèle » (lien formulaire)

PAR TÉLÉPHONE 09 69 36 27 38⁽²⁾

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours. Si toutefois une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, ce délai pourra être porté à 2 mois.

■ Médiateur de la Caisse d'Épargne CEPAC

En dernier recours, si aucun accord n'a été trouvé avec le Service Relations Clientèle, vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Caisse d'Épargne dans la mesure où l'objet du litige entre dans son champ d'application tel que défini dans la Charte de Médiation (disponible auprès de votre agence ou sur le site www.caisse-epargne.fr)⁽¹⁾

EN ÉCRIVANT PAR COURRIER AU :

Monsieur le Médiateur auprès de la Caisse d'Épargne CEPAC, BP 5508 - 83097 Toulon Cedex

OU DIRECTEMENT SUR SON SITE INTERNET

<http://www.sitedumediateur.fr/Caisse-epargne/provence-alpes-corse>

Le Médiateur vous fera connaître sa position sous deux mois.

■ Médiateur de l'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres,...)⁽³⁾.

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF

Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris Cedex 02

⁽¹⁾ Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

⁽²⁾ Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

⁽³⁾ Cf. article L. 621-19 al. 1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org⁽¹⁾.

www.caisse-epargne.fr

Flasher ce code
pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires !



CAISSE D'ÉPARGNE
CEPAC

VOUS ÊTRE UTILE

Caisse d'Épargne CEPAC
Place Estrangin-Pastré - BP108 - 13254 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 57 20 00
Site Internet : www.caisse-epargne.fr

Banque coopérative régie par les art. L512,85 et suivants du Code Monétaire et Financier - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 759.825.200 euros - Siège social Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille - 775 559 404 RCS Marseille Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 180. Titulaire de la carte professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs n° CPI 1310 2016 000 009 983 délivrée par la CCI de Marseille-Provence - 16 rue Hoche - Tour Kupka - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex